

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE\_2026\_010C

**Membres en exercice : 20**

**Présents : 18**

**Votants : 19**

**Nombre de votes « Pour » : 19**

**« Contre » : 0**

**Abstentions : 0**

Le cinq mars deux mille vingt-six, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle des Fêtes de L'HOPITAL ST JEAN sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

**PRESENTS :** Jean Luc LABORIE, Jean DELVERT, Christian DELRIEU, Jean Vincent FEIX, Thierry CHASSAING, Franck ROCHE, Guy FLOIRAC, Alexandre BARROUILHET, Arnaud RICOU, Didier DELBREIL, Christian DAURAT, Michel LEVET, Julien DALE, Annie CAVIER, Olivier VITRAC, Philippe CASTANET, Gaëligue JOS, Guy GIMEL.

**Représentés :** Jacques BOULONNE représenté par Guy FLOIRAC

**ABSENTS / EXCUSES :** Gabrielle COLLIGNON suppléée par Julien DALE, Guy MISPOULET

**Secrétaire de séance :** Franck ROCHE

**Date de la convocation :** 25/02/2026

**Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - BUDGET EAU SMECMVD 2025**

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	1 215 374,31
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	1 330 899,95
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>254 142,49</b>
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	1 469 516,80
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>1 469 516,80</b>

Date de transmission de l'acte: 16/03/2026  
Date de réception de l'AR: 16/03/2026  
046-200094647-DE\_2026\_010C-DE  
A G E D I

Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	585 325,14
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	884 191,66
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean Luc LABORIE

Le Secrétaire de séance,  
Franck ROCHE

Rendu exécutoire le :

Transmis en Sous-Préfecture le :

Publiée :

« *DELAIS ET VOIES DE RECOURS* : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL ). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Date de transmission de l'acte: 16/03/2026  
Date de réception de l'AR: 16/03/2026  
046-200094647-DE\_2026\_010C-DE  
A G E D I